

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**NOTE DE SYNTHÈSE****OBJET : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2018.****I – LES AXES DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2018 :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 que nous avons soumis à votre approbation le 29 mars dernier exposait déjà de manière très détaillée l'environnement économique et financier qui présiderait au vote du Budget Primitif soumis à votre examen ce jour.

Depuis peu, le montant de certaines dotations (DGF, DSU, DNP) a été mis en ligne par la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur et correspond à 120€ près aux montants annoncés lors du DOB. Les montants du FSRIF et du FPIC ne sont pas encore connus à ce jour.

Après la création de la Métropole et celle des Etablissements Publics Territoriaux en 2016, puis en 2017 la décision de l'EPT Paris Terres d'Envol de retourner aux Villes la quasi-totalité des compétences optionnelles, c'est, en 2018, le retour de la compétence « piscine », la dernière de ces compétences optionnelles, qui vient impacter notre budget, même si de manière plus limitée.

Dès lors, ce retour, conjugué à d'autres mouvements, se traduit par de nouvelles évolutions du périmètre de certains chapitres, principalement en Fonctionnement, à la hausse pour la réintégration des dépenses correspondantes, ou à la baisse pour la réactualisation du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) qui en a résulté (ainsi qu'à la fin de la refacturation –en recettes– des personnels mis à disposition).

Par ailleurs, après les cessions réalisées en 2016 des parcelles de la Halle Worthington et du 10 av de la Division Leclerc (dans le cadre de la DUP du Grand Paris), c'est la cession de la parcelle de l'ex-collège Didier Daurat, à l'angle des rues Edgar Quinet et Division Leclerc qui s'est concrétisée en toute fin de l'exercice 2017.

Ces importantes cessions, ainsi que la poursuite des efforts engagés par la Ville pour contenir ses dépenses de Fonctionnement, ont permis de dégager ponctuellement des marges de manœuvre. Rappelons ainsi que le report à nouveau créditeur de la section de Fonctionnement à la clôture 2017 s'élève à 4 227K€, dont la majeure partie sera maintenue sur cette section en 2018 puisque la section d'Investissement ne présente qu'un besoin de financement limité à 479K€

Il sera ainsi possible, en 2018, de poursuivre et amplifier le programme d'investissements important engagé en 2017.

Dans ce contexte la construction du Budget Primitif 2018 s'est faite autour des axes suivants :

- Pas d'augmentation en 2018 des taux communaux de la fiscalité, comme chaque année depuis 2009. C'est un choix volontariste alors que beaucoup de villes font (ou ont fait au cours des derniers exercices) le choix d'augmenter, parfois fortement, leurs taux d'imposition,
 - Poursuite d'un important programme de travaux autour de projets d'aménagement structurants et de modernisation des équipements publics au profit des Bourgetins pour améliorer leur qualité de vie en leur offrant des espaces et équipements publics entretenus et rénovés, et des infrastructures modernisées,
 - Continuer les efforts engagés depuis plusieurs exercices pour contenir nos dépenses de Fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services offerts au Bourgetins,
 - Poursuivre le désendettement de la collectivité en ne recourant pas, pour la 3^{ème} année consécutive, à l'emprunt pour financer le programme d'investissements de la Ville, pourtant conséquent, soit un capital restant dû en baisse de 1.904M€ sur l'exercice, après une première baisse en 2016 de près de 2M€ puis une seconde de 1.932M€ en 2017.
 - Un niveau d'autofinancement toujours élevé, soit 6 196K€ (dotations aux amortissements comprises) tel qu'annoncé lors du DOB.
- La ville tient ses engagements et continue de dessiner Le Bourget de demain :
- **Un programme d'investissements conséquent structuré autour de 2 grands projets...**
 - ⇒ Après les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de l'ancienne bibliothèque coté Division Leclerc, démarrage des travaux de mise aux normes et de modernisation de l'Hôtel de Ville,
 - ⇒ Achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du pôle gare et des travaux de voirie sur l'avenue Francis de Pressensé, et les rues Etienne Dolet et Chevalier de la Barre, et pose des auvents destinés à abriter les voyageurs autour des quais de la nouvelle gare routière,
 - **... mais également caractérisé par la poursuite d'un effort soutenu d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie avec :**
 - un effort sur la voirie reconduit et amplifié (près de 1 200K€ d'inscrits en Investissement au stade Budget Primitif contre 817K€ en 2017),
 - des investissements scolaires importants,

- des dépenses reconduites pour la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux (conservatoire, crèche, piscine, marché alimentaire...),
- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap),
- maintien de la subvention au CCAS, de même qu'à la Caisse des Ecoles,
- poursuite du renouvellement du matériel roulant,
- préservation de l'effort culturel, sportif, social et éducatif,
- des investissements poursuivis sur l'amélioration du cadre de vie en différents points de la Ville par la réalisation de nouveaux aménagements et espaces végétalisés notamment.

Comme tout Budget Primitif, il s'agit bien entendu de prévisions, des correctifs seront donc susceptibles d'y être apportés lors de Décisions Modificatives, si son exécution le nécessite.

II – LE BUDGET PRIMITIF 2018 :

Comme les années précédentes, en concertation avec les services de la Trésorerie Municipale de Drancy dont nous saluons ici l'implication (rappelons que depuis le 1^{er} septembre 2017 la Ville du Bourget est rattachée à la Trésorerie Municipale de Drancy, celle de la Courneuve ayant fermé dans le cadre de la réorganisation des services des Finances Publiques), le Compte de Gestion 2017 a été établi dès ce début d'année.

Il a donc été soumis à l'assemblée délibérante pour approbation à l'appui du Compte Administratif, lors du précédent Conseil, permettant l'affectation du résultat d'Exploitation et la reprise des résultats de clôture 2017 au sein du Budget Primitif 2018, par délibération de ce jour.

Tenant compte de ces éléments, nous vous proposons l'étude du Budget Primitif 2018 et de chacune de ses deux sections :

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 44 277 296.82 € répartis par section ainsi que suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| - En section de Fonctionnement : | 28 137 606.42 € |
| - En section d'Investissement : | 16 139 690.40 € |

Après avoir été bouleversé en 2016 par la fin de la Communauté d'agglomération, et la création de l'Etablissement Public Territorial, puis en 2017 par la décision de l'Etablissement de retourner à la Ville toutes les compétences optionnelles à l'exception des piscines, c'est en

2018 le retour de cette dernière compétence qui impacte, dans une moindre mesure, le périmètre de ce budget.

En outre, les bons résultats de clôture des deux exercices précédents, notamment grâce aux cessions réalisées, associées à la poursuite de nos efforts pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, ont contribué, sans recourir à l'emprunt, à dégager d'importants soldes d'exécution cumulés à la clôture 2017 qui permettront de poursuivre puis d'amplifier le programme d'investissement conséquent engagé l'an passé.

Après une hausse importante en 2017 (+19%), le budget 2018 est à nouveau en hausse, mais cette fois plus modérée, à +1.61%, compte tenu :

- du programme conséquent d'investissement prévu en 2018 (poursuite des travaux du pôle Gare, notamment la pose des auvents, et démarrage des travaux de rénovation et de modernisation de l'Hôtel de Ville –trois lots attribués sur 2018, les six autres dans les reports–),
- du niveau très élevé des reports, tant en dépenses (travaux du pôle gare –hors auvents– et six des neuf lots du marché de travaux de l'Hôtel de Ville), qu'en recettes (notamment en raison de l'engagement, dans sa totalité, de la subvention de IDF Mobilités –ex STIF– et de celle de la SGP pour les travaux de dévoiement des réseaux du Pôle Gare, cf. DM n°2017-02),
- des soldes d'exécution cumulés 2017 reportés en section de Fonctionnement et d'Investissement, respectivement pour 3 747 684€ et 1 856 821€

A- La section de Fonctionnement :

Les recettes réelles de Fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2017 pour 24 389 922€ soit une baisse de 11.48% consécutive au retour de la compétence piscine avec la fin de la refacturation du personnel (600 K€) et la fin de la refacturation au territoire des frais techniques (50 K€), voir chapitre 70.

Leur analyse doit être effectuée par chapitre afin de mieux appréhender les modifications intervenues.

L'évolution des recettes de Fonctionnement :

- **Le chapitre 013** (atténuations de charges) :
 - Au 6419, les remboursements sur rémunération du personnel, 60K€ sont inscrits, correspondant au réalisé 2017 (5 000€) au titre de trop perçus, cumulé à la prévision des remboursements des indemnités journalières versées pour les arrêts liés aux accidents de travail (55K€). Cette dernière recette était précédemment titrée au 70688, mais la Trésorerie Municipale de Drancy souhaite que ces remboursements soient désormais titrés au 6419 (nota : d'où une diminution à due concurrence, soit 55K€ au 70688 pour l'inscription 2018).

- Au 6459, remboursement de sécurité sociale et prévoyance, une inscription de 6000€(réalisé 2017 de 6200€).

- **Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses)** est en très forte baisse, comme ce fut déjà le cas entre le BP 2016 et le BP 2017 du fait du retour de la compétence piscine et de la diminution de refacturation de personnel en résultant au 70846 (-656K€ de BP 2017 à BP 2018, seuls les Equivalents Temps Plein du personnel travaillant sur la compétence PLU restant refacturés). Pour le même motif, plus aucun frais technique ne sera refacturé à l'EPT en 2018 (soit -50K€ de BP 2017 à BP 2018).

Rappelons par ailleurs que 2018 sera une année sans Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, soit -70K€ de prévus au titre des redevances d'occupation du domaine public (partiellement compensés sur le 70323 par la demande formulée par le TP de Drancy –cf. DM 2017/02– de désormais titrer sur cette nature les redevances d'occupation versées par le SIPPEREC pour les installations électriques implantées sur le domaine public communal).

Comme indiqué précédemment (cf. supra), les recettes liées aux indemnités versées dans le cadre d'arrêts pour accident de travail sont désormais titrées au chapitre 013, impactant à la baisse l'inscription sur le chapitre 70 (soit – 55K€).

Certaines redevances sont inscrites en hausse par rapport à l'inscription du BP précédent, compte tenu de leur bonne réalisation sur l'exercice 2017 (c'est le cas pour par exemple pour les encaissements du Conservatoire ou de la régie du dispensaire).

Enfin, au 70631 / 413 une recette nouvelle de 26K€ est inscrite, correspondant au réalisé 2017 des encaissements de la piscine, titrés depuis le 1^{er} janvier 2018 sur le budget communal, en raison du retour de cette compétence.

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)**

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale.

Au 73111 (Taxes foncière et d'habitation) : il convient pour établir des comparaisons entre les deux exercices de se référer à la note de synthèse présentée précédemment pour le vote des taux.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget étant dissoute, les produits de la fiscalité additionnelle locale qu'elle percevait au titre des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti (dits « impôts ménages »), sont perçus par les communes.

En conséquence, comme en 2016 et 2017, les taux de fiscalité 2018 sont de par la loi la somme des taux communaux et de ceux de l'ex Communauté d'agglomération.

Cette année à nouveau, comme depuis 2009, sans augmentation, ils seront donc les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92% (Ville) + 9.33% (EPCI) = **25.25%**
- pour la Taxe Foncière, 16.19% (Ville) + 2.42% (EPCI) = **18.61%**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39% (Ville) + 1.65% (EPCI) = **19.04%**

Le tableau récapitule ci-après les éléments de l'état fiscal 1259 MI qui sera complété et transmis après le vote aux services fiscaux départementaux :

Bases définitives 2017 (Etat 1288)	Bases prévisionnelles 2018	Évolution bases 2018/2017	Produit définitif 2017VILLE	Produit prévisionnel VILLE 2018
23 036 427	23 358 000	1.39%	5 816 698	5 897 895
29 204 013	29 661 000	1.56%	5 435 155	5 519 912
138 528	141 200	1.93%	26 376	26 884
52 378 968	53 160 200	1.49%	11 278 229	11 444 691

11 444 691 € seront donc inscrits au BP en 2018 au titre de la fiscalité locale perçue.

La part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels, **corrigée des montants des charges relatives à des transferts de compétences (actés en CLECT)**, a vocation, en application de la loi NOTRe, à être reversée au Territoire via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Néanmoins, le solde 2017 du FCCT de base, corrigé du montant de la restitution des compétences à effet au 1^{er} janvier 2017 (restauration scolaire, informatique, éclairage public, SLT, médiathèques etc.) ayant été arrêté en CLECT du 19 janvier 2017 à un montant de 450 207€, et considérant que ce montant a lui-même été diminué en CLECT du 14 mars 2018 du montant du retour de la compétence piscine au 1^{er} janvier 2018, **le montant du FCCT 2018 est nul.**

En conséquence, la Ville devrait donc conserver l'intégralité du produit correspondant aux anciens taux additionnels qui financera l'exercice de l'ensemble des compétences retournées par l'EPT depuis le 1^{er} janvier 2017.

On enregistre également au chapitre 73, le produit des attributions de compensation versées par la Métropole. Les attributions provisoires pour 2018 ont été notifiées à la Ville par la Métropole au même montant qu'en 2017, soit 5 475 685€

La prévision de la dotation du FSRIF est attendue à 874K€ (mais son montant n'est pas encore notifié).

La recette prévue pour le FPIC est estimée à 373 K€ dans l'attente de la notification officielle habituellement transmise au mois de juin.

Enfin, la Taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite pour 1 288K€ en 2018. Cette inscription est particulièrement haute pour cet exercice. En effet, une recette exceptionnelle au titre de cette nature a été notifiée à la Ville pour un montant de 824K€ correspondant aux droits perçus suite à la cession de la parcelle dite « Actipole » à deux reprises en 2017 (en juin et septembre, pour un montant cumulé de 73M€). Dès lors, cette inscription correspond au montant de cette recette de 824K€, à laquelle le réalisé 2017 de cette nature est cumulé, soit 464K€. Il convient naturellement d'avoir à l'esprit que cette recette est tout à fait exceptionnelle et que le niveau habituel de cette nature, fonction du dynamisme des transactions immobilières sur le territoire, oscille ces dernières années autour de 500K€.

Le chapitre 74 (Dotations et participations) l'inscription globale est de 3 090K€ soit sensiblement équivalente à l'inscription 2017 (3 081K€ de crédits ouverts).

Cette stabilité est la ventilation de hausses et de baisses sur les différentes natures de ce chapitre dont les plus significatives sont retracées ci-après.

- La DGF est notifiée à 1 262K€ soit une inscription en baisse de 2% par rapport au réalisé 2017,
- Une DSU notifiée à 310 304€ (contre un réalisé 2017 de 240 823€),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), comme indiqué lors du DOB est en augmentation, + 19%, soit 35 594€
- Les participations du Département au 7473 sont inscrites à 220K€ au regard de ce qui devrait normalement être versé à la Ville par le Conseil Départemental au titre du Projet Ville RSA dans le cadre de la convention qui lie les deux collectivités. Cette inscription correspond aux soldes 2015 (encore attendu), et 2017, ainsi qu'aux deux premiers acomptes 2018. S'y ajoutent les participations versées au titre de la Convention de coopération culturelle, ainsi qu'à la Capsule, et celle des campagnes de vaccination, un peu moins de 20 000 euros,
- Enfin, tel qu'indiqué lors du DOB, les compensations de fiscalité nous sont notifiées à 357K€ (soit en légère baisse par rapport à 2017, près de 359K€).

Au **chapitre 77**, une inscription de 26K€ correspondant aux recettes exceptionnelles (remboursements sur trop versé, pénalités appliquées dans le cadre de marchés etc.). Rappelons que c'est sur ce chapitre que la comptabilisation des opérations de cessions est réalisée (d'où le réalisé 2017 de plus de 3 900K€ - cession de la parcelle de l'ex-collège Didier Daurat) mais que la prévision de ces opérations, au stade du BP, se fait par l'ouverture de crédits au 024 (cf. infra), en recettes d'Investissement.

Le report à nouveau créditeur (compte 002) de 3 747 684.42 € vient compléter les recettes de l'exercice. Au total les recettes de la section de Fonctionnement sont de 28 137 606.42€

Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont inscrites au budget 2018 pour un total de 21 941 501.79€

Ainsi que décrit, cette section est impactée d'une part par le retour de la compétence piscine exercée jusqu'alors par la CAAB, puis l'EPT, puis d'autre part par la diminution du FCCT, désormais à zéro, qui a résulté de l'examen par la CLECT du coût du retour de celle-ci pour la Ville.

Sur ce dernier point, des discussions sont toujours en cours entre la Ville et le Territoire sur le cout du retour de cette compétence pour la Ville. Ainsi, en raison d'un delta résiduel de 200K€ environ resterait à la charge de notre collectivité, en méconnaissance du principe de neutralité financière qui doit présider à ce type de transfert de charges et que nous entendons bien vouloir faire appliquer.

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- ***Au chapitre 011 des charges à caractère général pour un montant de 7 477 755€, soit en hausse de 4.32% par rapport à l'ouverture de crédits 2017.***

Cette hausse tient compte de plusieurs variations dont les plus significatives sont les suivantes :

- une hausse du 6042 (prestations de service) de 67K€ par rapport au réalisé 2017, générée par une augmentation du volume des données informatiques transférées en hébergement chez notre prestataire OVH, depuis le retour de la compétence informatique le 1^{er} janvier 2017. Cette montée en puissance, normale, se traduit par une hausse du montant du contrat de prestation afférent,
- +11K€ sur le 6065 (livres) lié à la volonté de l'équipe municipale d'amplifier sur cet exercice, et suite au retour de la compétence médiathèque en 2017, le renouvellement des fonds de la médiathèque « le Point d'Interrogation » par l'acquisition de nouvelles collections,
- le retour des frais de fonctionnement de la piscine municipale sur ce chapitre, suite au retour au 1^{er} janvier 2018 de cette compétence, génère une inscription globale de 110K€
- l'effort accru annoncé sur la voirie en Investissement se traduit également, sur la section de Fonctionnement, par un effort sur les crédits nécessaires aux dépenses d'entretien courant (+62K€ au 615231/8220 par rapport au réalisé 2017),
- au 617, le montant lié au contrat de prestation annuel avec la SPL Le Bourget Grand Paris est porté à 400K€, considérant l'entrée en phase effective de la procédure de création de la ZAC Bienvenue Verdun, les études ayant vocation à être assurées par la SPL, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville sur cette opération (et à la poursuite

naturellement des missions de la SPL sur les autres opérations déjà engagées : pôle gare RER, gares du Grand Paris Express, JOP notamment), la convention 2018 y afférent sera soumise prochainement au vote de l'Assemblée.

Indépendamment de ces évolutions, le reste des dépenses de ce chapitre reste stable, dans l'enveloppe de crédits 2017, voire diminuent pour certaines (de BP 2017 à BP 2018, baisse du 6188 –frais divers– de 54K€, du 6232 –fêtes et cérémonies– de 22K€, du 6282 –frais de gardiennage– de 14K€, ou du 63512 –taxe foncière– de 73K€ suite à la cession de la Halle Worthington).

- ***Au chapitre 012 des charges de Personnel d'un montant de 12 300 000 € :***

L'inscription de 12 300 000€ sur les charges de personnel représente une hausse de 1.76% par rapport au réalisé 2017.

Cette hausse est pour partie liée à la mise en place prochaine du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace certaines primes existantes dans la Fonction Publique Territoriale seront exposées au Comité Technique puis lors d'un prochain Conseil Municipal pour une mise en œuvre prévue à compter du second semestre 2018.

Les effets de la mise en œuvre de cette réforme obligatoire, même si contrôlés, s'ajouteront donc à l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT).

De la même manière que le contrôle des dépenses de gestion de la collectivité, la maîtrise de l'évolution du chapitre 012, dont le poids budgétaire est déterminant dans l'équation budgétaire, est indispensable pour limiter les effets de la baisse des dotations.

- ***Au Chapitre 014, tel qu'indiqué lors du DOB***, la Ville n'est plus contributrice au FPIC.

- ***Les subventions et les participations :***

Le périmètre du chapitre 65 est à nouveau bouleversé, cette année, par la nouvelle baisse du FCCT, désormais à zéro (cf. supra chapitre 73), en raison du retour de la compétence piscine à effet au 1^{er} janvier 2018. Soit une baisse de ce chapitre de 28.8% (-580K€ en valeur) du CA 2017 au BP 2018.

Si l'on neutralise cette variation du FCCT entre les deux exercices, la hausse de ce chapitre est limitée à +1.1%, liée principalement à l'augmentation de l'inscription au titre de la participation de la Ville au contingent incendie (en hausse de +4.6% par rapport au réalisé 2017).

Le montant prévisionnel destiné à l'exécution du contrat d'association (classes élémentaires) et du contrat simple (classes maternelles) avec l'Institution Sainte Marie est inscrit en 2018 pour 72 K€ soit sensiblement supérieur au réalisé 2017 (+1700€) + 8000€ pour les participations diverses (syndicats), soit une inscription de 80 000€ au 6558.

Le montant total des subventions versées aux associations de droit privé est de : 536 744€ (article 6574).

Les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles sont reconduites pour 2018, soit respectivement 250 000 € et 31 000 €

- ***Les intérêts de la dette :***

Au 66 111, 373 500€ sont inscrits au titre des intérêts de la dette. En très nette baisse par rapport au réalisé 2017 de 423 588€, soit moins 11.8%. Néanmoins ce montant serait susceptible d'être ajusté en DM dès lors que l'évolution des taux en cours d'exercice serait susceptible d'impacter les prévisions de cette nature.

S'y ajoutent 131 000€ inscrits au 661131, ils sont destinés au remboursement des intérêts des emprunts souscrits par la CAAB et dont le retour, dans le cadre du retour des compétences est fléché sur la Ville du Bourget (le cout lié au remboursement de ces intérêts a été pris en compte en CLECT et donc compensé par les diminutions du FCCT qui en ont résulté).

Les modalités de mise en œuvre de ces reversements et le montant exact des intérêts à rembourser sont en attente de précisions (cf. délibération initialement inscrite à l'ordre du jour du Conseil du 22 décembre dernier et *in fine* retirée).

Enfin, 5 000€ sont inscrits au 6618 au titre des intérêts de la ligne de trésorerie. A l'instar des crédits inscrits au 66 111, ceux-ci seront ajustés en cas de besoin, au regard des tirages effectués au cours de l'exercice.

- ***Au Chapitre 67 :***

10K€ sont inscrits au 6714 pour les bourses et prix versés aux jeunes bacheliers ainsi qu'aux étudiants bénéficiant d'aides de la Ville pour le financement de leurs études à l'étranger, soit une inscription identique au BP 2017.

16 500€ sont inscrits pour les opérations de régularisations diverses (charges exceptionnelles et titres annulés sur exercices écoulés) soit le réalisé 2017 sur cette nature, hors l'opération de régularisation exceptionnelle réalisée sur l'exercice précédent à la demande de la TP de la Courneuve, avant transfert sur le poste comptable de Drancy, relative à l'annulation d'un titre datant de 1991€ émis à l'encontre de la Compagnie Générale des Eaux pour 81K€

- ***Au 022***, 200K€ sont provisionnés au titre des dépenses imprévues et susceptibles d'être mobilisés en cours d'exercice. Conformément aux dispositions de la comptabilité publique, cette provision n'est pas supérieure à 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

- ***Un niveau d'autofinancement prévisionnel élevé :***

Les dépenses d'ordre de la section sont au total de 6 196 104.63€ elles regroupent l'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) qui est inscrit pour 5 370K€ et les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 826 K€

Ces prélèvements au profit de la section d'Investissement permettront d'engager en 2018 un programme d'investissement important et d'offrir aux Bourgetins des équipements modernisés et des espaces publics rénovés.

B – La section d'Investissement :

Les recettes d'Investissement :

Les recettes réelles d'Investissement sont au total estimées à 1 513 K€ auxquelles il convient d'ajouter pour rappel 6 573K€ de reports, soit un total de 8 086K€

- Au chapitre 13, les participations et les subventions d'équipement sont de 171 019€ hors reports, il s'agit :
 - Du produit des amendes de police au 1342 pour 130 K€, soit sensiblement le réalisé 2017,
 - D'une subvention d'équipement pour un montant de 41 019€ Cette inscription correspond au montant notifié dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (Métropole du Grand Paris) pour le dossier déposé par la Ville s'agissant des travaux d'aménagement paysager sous la forme d'un square / jardin public sur la parcelle sise à l'angle des rues Edouard Vaillant et Albert Thomas (délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2017).

Cette nature serait susceptible d'être ajustée par Décision Modificative si d'autres demandes formalisées faisaient l'objet d'une notification au cours de l'exercice (notamment s'agissant de l'autre demande effectuée dans le cadre du FIM suite à la délibération du 15 février 2018, s'agissant du financement des travaux de plomberie, chauffage, ventilation, et rénovation thermique effectués au sein de l'Hôtel de Ville).

Rappelons enfin que 6 129K€ de subventions sur ce chapitre, figurent dans les reports (dont 5 816K€ au titre de la convention avec IDF Mobilités –ex STIF– s'agissant des travaux d'aménagement du pôle gare).

- Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), tel qu'indiqué lors du DOB, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissements 2018.

Les recettes financières sont de 1 322 K€ elles sont composées :

- Au chapitre 10, du FCTVA pour 768K€ et du produit de la Taxe d'Aménagement pour 75 K€

Au compte 1068, le montant de la réserve capitalisée est de 479 K€ prélevés sur l'excédent de Fonctionnement 2017 afin de couvrir le besoin net de financement de la section d'Investissement.

Au **024**, produit des cessions des immobilisations, 20 000€ sont inscrits au titre des cessions qui seraient réalisées en 2018, notamment s'agissant des véhicules mis en vente sur le site Agorastore par un dispositif d'enchères en ligne (délibération du 20 décembre 2017 approuvant la mise en réforme et la vente de véhicules).

Le solde d'exécution reporté (compte 001) de 1 856 821€ vient compléter les recettes d'Investissement de l'exercice.

Enfin, les recettes d'ordre sont de 6 196 K€ regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 5 370 K€ au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 826 K€ au chapitre 040.

Les dépenses d'Investissement :

Le total des dépenses d'Investissement est de 16 139 690.40€ et en hausse (+16.5%) tel qu'indiqué précédemment, réparties ainsi que suit :

- 2 203 K€ destinés au remboursement de l'annuité de la dette (1 905 K€ hors remboursement à l'EPT du capital des emprunts souscrits par la CAAB et dont le retour, dans le cadre du retour des compétences, est fléché sur la Ville, cf. supra rubrique « *intérêts de la dette* »),
- 5 027 K€ de dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent 8 909 K€ de restes à réaliser 2017.

Les principales opérations sont retracées ci-après.

Scolaire :

Ecole Jean Jaurès :

Fourniture et pose d'une armoire électrique

Fourniture et pose de WC

Remplacement d'une porte extérieure

Travaux de plomberie

Remplacement d'un tableau électrique

Réfection couloir RDC

Installation de portes coupe-feu

Installation d'un brise vue coté rue Salengro

Aménagement des espaces verts

Pose de panneaux d'affichages / vitrines

TOTAL

96 400€

Ecole Louis Blériot :

Pose d'un déclencheur anti intrusion	
Pose carrelage et rénovation sanitaires	
Remplacement de 5 portes coupe-feu	
Pose de films opacifiants sur fenêtres	
Installation revêtement poteaux	
TOTAL	14 500€

Ecole Jean Mermoz :

Peinture des murs de plusieurs classes	
Travaux d'étanchéité	
Remplacement de portes coupe-feu	
Rénovation des couloirs et circulations	
Pose de panneaux d'affichages / vitrines	
TOTAL	51 000€

Ecole Saint-Exupéry (reports) :

Mise aux normes d'accessibilité	
Travaux de plomberie	
Travaux carrelage sols et murs	
Travaux de maçonnerie	
TOTAL	55 700€

Crèche Municipale :

Mission accompagnement ADAP et étude d'aménagement	8 800€
Aménagement espace biberonnerie	15 500€
Fourniture et pose film solaire	1 000€

Conservatoire :

Mission accompagnement ADAP et étude d'aménagement	10 800€
Travaux d'électricité	1 630€

Sports / Piscine :

Changement grille d'extraction extérieure	} (piscine)	1 600€
Fourniture et pose sirène d'urgence		2 000€
Changement porte de transformateur électrique		2 500€
Réfection des ancrages des lignes de nage		5 000€
Réfection des portes vitrées sur le grand bassin		12 000€
Réfection d'une partie de la toiture coté petit bassin		25 000€
Aménagement PMR : rampes, barres de soutien etc.		3 000€
Fourniture et pose d'un portail double vantaux Gymnase P. Simon		5 040€
Mission aménagement ERP (ADAP)		1 120€
Fourniture et pose d'une crémone de pompier		1 578€

TOTAL **59 000€**

Hôtel de Ville et Ville entière :

Travaux d'accessibilité sur différents sites dans le cadre de l'ADAP **59 000€**
(Complément pour Maternelle Saint-Exupéry, Gymnase Paul Simon, Marché couvert + maîtrise d'œuvre pour groupe scolaire Mermoz et Centre Culturel A. Malraux)

Travaux de modernisation, de réaménagement et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville
3 lots en cours d'attribution non compris dans les reports **1 640 000€**
+ prestations intellectuelles et travaux connexes
(maîtrise œuvre, contrôle technique, coordinateur SPS) **150 000€**

Marché d'exploitation des installations de chauffage **40 000€**

Installation de cages de rangement grillagées dépôt des ST **16 500€**

Etudes et mise en œuvre de massifs bétons pour fixation des ancrages
du chapiteau sur le site rue du Cdt Rolland **73 800€**

Extension du réseau électrique (angle Quinet / D. Leclerc) **10 000€**

Sécurisation des accès du 22/24 rue A. Cavillon **32 000€**

Diagnostic avant travaux de rénovation de l'Eglise (ABF) **15 000€**

Fourniture et pose d'un portillon au centre culturel (sécurisation enfants) **3 600€**

Travaux de réfection et sécurisation accès poste de Police Municipale **7 200€**

Environnement et cadre de vie :

Achat batteries / arceaux stationnement 1 450€
Fourniture et pose regard calorifugé rue E. Vaillant (nouveau square) 3 115€
Complément de terre végétale rue E. Vaillant (nouveau square) 1 420€
Aménagement du talus rue des Jardins 31 000€
Aménagement de jardinières sur le parvis du Mermoz 5 000€
Fourniture et pose d'une barrière forestière au square Ch. De Gaulle 1 500€
Aménagement de l'entrée de Ville / D. Leclerc coté la Courneuve 19 000€
Lancement d'un diagnostic sur le patrimoine arboré de la Ville 16 000€
Remise en état de jeux sur différents sites 20 000€
Programme annuel de renouvellement des arbres 15 000€
Achat de matériel divers services Espaces Verts et Propreté 4 100€
TOTAL **117 000€**

Marché alimentaire :

Complément pour le remplacement de cassettes mobiles	
Rénovation d'une porte basculante endommagée	
Achat matériel complémentaire pour la sonorisation	
TOTAL	43 000€

Voirie :

Mise à niveau d'appareil incendie et regard	2 065€
Pose d'une bouche incendie rue Anizan Cavillon	6 505€
Réfection de bouches et poteaux incendie (Ville entière)	28 800€
Achat de mobilier urbain	100 000€
Travaux de signalisation horizontale et verticale	60 000€
Pose de bornes automatiques + bornes fixes pour sécurisation du marché	29 500€
Réfection des trottoirs rue Daniel Dohet dans la continuité des espaces verts	48 300€
Reprise de trottoir et chaussée aux abords du square nouvellement créé rue E. Vaillant	90 400€
Interventions ponctuelles et sécurisation de la chaussée rue du Cdt Rolland	76 500€
Rénovation complète de la voirie rue du Cdt Baroche	90 000€
Rénovation complète de la voirie rue Normandie Niemen	177 600€
Rénovation complète de la voirie rue Edgar Quinet	100 000€
Rénovation complète de la voirie rue Marcelin Berthelot	143 000€
Poursuite (3 ^{ème} tranche) de la rénovation des allées du cimetière	24 500€
Bureau d'étude assistance voirie	50 000€
Remplacement de candélabres et lanternes éclairage public	50 000€
Travaux sur réseaux électriques (points lumineux, radars pédagogiques)	50 000€
Sécurisation passages piétons aux abords des écoles (signalétique par personnages « Arthur et Zoé »)	10 000€
Rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore	40 000€
TOTAL	1 177 000€

Travaux d'aménagement du pole gare (sondages complémentaires, maitrise d'œuvre, auvents –opérations hors reports)	788 690€
--	-----------------

Sécurité :

Maintenance curative vidéoprotection	
Achat matériel et équipements divers	
TOTAL	34 000€
<i>(NB : reste 76K€ d'extension du réseau en reports)</i>	

Transports :

Rachat d'un camion Espaces Verts précédemment loué par la Ville	5 100€
Acquisition d'un véhicule type Piaggio pour le service Espaces Verts	16 275€
Acquisition d'un véhicule Renault Twingo pour le service logistique	9 520€

Acquisition d'un véhicule Renault Twingo pour le service des sports	9 520€
Acquisition de 3 véhicules Renault Clio (ou similaire)	31 000€
TOTAL	71 500€

Logistique :

Achats de 3 micros (remplacements) salle du Conseil	
Achat de drapeaux pour les bâtiments communaux	
Achat de tables et chaises pour manifestations diverses	
Achats de 2 chalets en bois	
Achat de 2 chariots de transport	
TOTAL	30 000€

Urbanisme :

Achat du demi-sol de voie au droit de la Résidence des Aigles et propriétaires voisins	33 800€
--	----------------

Informatique :

Abonnements, acquisitions et fonctionnement logiciels et licences <i>(en comptabilité publique M14, les logiciels et licences informatiques sont comptabilisés en section Investissement)</i>	85 000€
Matériel informatique, téléphonie, réseaux divers	89 000€
Travaux de câblages réseau et fibrage	91 000€
TOTAL	33 800€

A noter enfin, 9 900€ sont inscrits au titre des engagements de l'EPT non mandatés au 31 décembre 2017 et correspondant à des dépenses d'investissement rattachées à la compétence piscine, retournée à la Ville au 1^{er} janvier 2018.